

Espace presse - Communiqués et dossiers

[Imprimer](#)

10 juillet 2015 - Loi Macron et publicité pour l'alcool

Les associations écrivent au Président de la République et au Premier Ministre, et demandent à Marisol Touraine un Plan national Alcool

Au moment où la loi Macron est adoptée sans vote par le 49-3 avec l'amendement gouvernemental qui remet en cause l'encadrement de la publicité sur les boissons alcooliques jusqu'à la vider la loi Evin de son sens, l'ensemble des associations sur le champ des addictions écrivent au Président de la République et au Premier ministre pour dénoncer cette mesure.



En effet, malgré une situation sanitaire alarmante, dont l'InVS confirmait encore récemment la gravité ainsi que les conséquences sur les dépenses de santé, le gouvernement a choisi, par un amendement à la loi Macron, de stimuler la consommation de toutes les boissons alcooliques en

autorisant pour leur publicité l'accès aux contenus incitatifs et à l'ensemble des médias, y compris la télévision et le cinéma, et ce sans aucune protection pour la jeunesse. Cette ouverture permise à la publicité pour les alcools aura mécaniquement un impact à la hausse sur la consommation, et notamment sur la consommation des jeunes qui sont davantage sensibles à la pression publicitaire. Les conséquences sanitaires et sociales sont malheureusement tout à fait prévisibles.

C'est pourquoi les associations et sociétés savantes sur le champ de la prévention des risques et de la réduction des dommages sanitaires et sociaux liés à l'alcool et aux conduites addictives demandent à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, une véritable mobilisation et l'élaboration d'un Plan national de réduction des dommages sanitaires et sociaux dus à la consommation d'alcool, deuxième cause de mortalité prématurée et évitable dans notre pays.

Télécharger les courriers au [Président de la République](#), à la [Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes](#) et au [Premier Ministre](#)

- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : www.anpaa.asso.fr
Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53
- Automobile Club Médical de France (ACMF) : <https://www.acmf.asso.fr/> - Dr Philippe Lauwick : 06

11 26 44 44

- APPRI : Pr Michel Delcroix - mhdelcroix@wanadoo.fr
- Avenir Santé : Renaud Bouthier – renaud@avenir-sante.com : 04 78 58 95 04
- CAMERUP : <http://www.camerup.fr/> – M. François Moureau : 06 78 86 52 08
- Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière (COPAAH) : <http://copaah.e-monsite.com/> Pr François Paille : 01.30.81.86.50
- Collège Universitaire National des Enseignants en Addictologie (CUNEA) : Pr François Paille
- Emevia : <http://www.emevia.com/> Benjamin CHKROUN - 06 63 58 77 09
- Fédération Addiction (FA) : <http://www.federationaddiction.fr/> M. Jean-Pierre Couteron : 01 43 43 72 38
- Fédération Alcool Assistance : www.alcoolassistance.net / François Moureau : 06 78 86 52 08
- Fédération Française d'Addictologie (FFA) : www.addictologie.org - Pr Amine Benyamina : 06 84 49 41 46
- Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) : <http://www.mutualite.fr/> – Dr Annabel Dunbavand
- Fonds Actions Addictions – <http://actions-addictions.org> - Pr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68
- Ligue Contre la Violence Routière – Chantal Perrichon
- La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) : www.lmde.com - M. Julien Faure : 09.69.369.601
- Société Française d'Addictologie (SFA) : www.sfalcoologie.asso.fr - Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72
- Société Française de Santé Publique (SFSP) : www.sfsp.fr - Pr Pierre Lombrail : 03 10 38 40 04
- Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) : <http://www.ufsbd.fr/> M. Jacques Wemaere : 01 44 90 93 96

Tweeter

6

g+1

2